



GenomeCanada

**Lignes directrices
et
critères d'évaluation
pour les
centres de génomique**

Automne 2000

Genome Canada
155, rue Queen
Bureau 900
Ottawa (Ontario) K1P 6L1

Table des matières

1	Objectifs.....	3
2	Création des centres de génomique	4
3	Processus de candidature et d'évaluation	6
3.1	Lettre d'intention	6
3.2	Demande de centre de génomique.....	7
4	Financement	7
4.1	Frais admissibles	7
4.2..	Exclusions.....	8
5	Début des activités en tant que centre de génomique	8
5.1	Contrat.....	8
5.2	Imputabilité et reddition de compte	8
5.2.1	Centres de génomique.....	8
5.2.2	Génome Canada.....	9
6	Calendrier de réalisation	9
7	Information additionnelle.....	10
Annexe A	Personnes-ressources pour les centres de génomique.....	11
Annexe B	Présentation de la demande de centre de génomique	12
Annexe C	Critères d'évaluation des centres de génomique	15

Dans le cadre du budget fédéral de février 2000, Génome Canada, une société à but non lucratif, a reçu, via Industrie Canada, une subvention de 160 millions \$ du gouvernement canadien afin de soutenir l'effort national de recherche en génomique au profit des Canadiennes et des Canadiens.

1 Objectif

L'objectif premier de Génome Canada est de coordonner la recherche en génomique afin de permettre au Canada de **devenir un leader mondial** dans des secteurs choisis en fonction de leur importance stratégique, comme la santé, l'agriculture, l'environnement, la foresterie et les pêcheries.

Afin d'atteindre cet objectif, Génome Canada se propose de :

1. Rassembler l'industrie, les gouvernements, les universités, les hôpitaux, les instituts de recherche et le public derrière le projet national de recherche en génomique.
2. Soutenir les projets à grande échelle en génomique qui font appel aux forces et à l'expertise canadiennes existantes en matière de recherche en génomique et dont l'envergure est telle qu'ils ne peuvent être financés à des niveaux compétitifs sur le plan international via les mécanismes actuellement en vigueur.
3. Mettre en place une infrastructure de soutien aux principales plates-formes scientifiques et technologiques indispensables aux projets à grande échelle, tels que la génomique fonctionnelle, le séquençage génomique, le génotypage, la protéomique fonctionnelle, la bio-informatique et le développement technologique (Figure 1, page 10).
4. Assurer un leadership dans le débat entourant les enjeux éthiques, environnementaux, juridiques et sociaux liés à la génomique.
5. Informer efficacement le public quant aux résultats de la recherche en génomique et, par le fait même, aider les Canadiennes et les Canadiens à comprendre les risques relatifs et les avantages qui découlent de ce type de recherche.
6. Fournir une technologie de pointe aux chercheurs et la formation pluridisciplinaire de la main-d'œuvre nécessaire dans tous les domaines liés à la génomique via le soutien à cinq centres de génomique répartis à travers le Canada, soit en Colombie-Britannique, dans les Prairies, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.
7. Favoriser la participation canadienne aux programmes internationaux de recherche en génomique.

8. Encourager les investissements d'autres sources dans la recherche en génomique.

2 Création de centres de génomique

Génome Canada entreprend un programme visant à créer, à travers le Canada, cinq centres de génomique, soit en Colombie-Britannique, dans les Prairies, en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Des centres de génomique, qui regroupent dans un même partenariat les universités, les hôpitaux, l'industrie, le gouvernement et le public, sont actuellement en phase d'implantation à travers le Canada. *Une seule demande de financement devra être soumise dans chacune des régions.* En conséquence, Génome Canada s'attend à ce que chaque demande représente un large éventail de participants, Canadiens et étrangers, ayant collaboré, dans le cadre d'une démarche ouverte et inclusive, à créer un seul et même centre de génomique. On trouvera le nom des personnes-ressources pour chaque région à l'annexe A.

Dans un contexte qui évolue rapidement, une définition précise de la génomique pourrait bien s'avérer contre-productive. Toutefois, il existe une nette différence entre, d'une part, les projets de recherche « pangénomiques » de par leur échelle et leur portée et, d'autre part, les projets de recherche actuellement financés par des subventions versées à des individus et à des groupes de chercheurs dans des domaines comme la biochimie, la génétique ou la biologie moléculaire. Génome Canada est en quête de propositions de recherche « pangénomiques ».

Chaque centre de génomique soutiendra sa propre combinaison de **projets à grande échelle** et de **plates-formes scientifiques et technologiques**, de sorte que la complémentarité de l'ensemble des centres donnera naissance à la synergie requise pour fonder l'effort canadien et pour garantir l'accomplissement du mandat de Génome Canada en tenant compte des priorités et des objectifs des centres de génomique. En outre, il incombe à chaque centre de génomique de mettre en place un **programme de recherche concernant les enjeux éthiques, environnementaux, juridiques et sociaux de la génomique** et de développer un **programme efficace de communication publique**. Chaque centre doit mettre sur pied un plan de gestion approprié, comprenant les structures administratives et organisationnelles spécifiques qui contribueront à soutenir la recherche.

1. **Projets à grande échelle** : Au moment de soumettre sa demande initiale de financement, chaque centre de génomique exprimera son intention de se porter responsable d'un ou de plusieurs projets à grande échelle. Ces derniers sont des projets coordonnés d'une telle envergure qu'ils ne peuvent être financés à un niveau compétitif sur le plan mondial par l'intermédiaire des mécanismes actuellement en vigueur. Les projets à grande échelle serviront d'assise pour chaque centre.
2. **Plates-formes scientifiques et technologiques** : Chaque centre de génomique doit s'assurer que ses projets à grande échelle sont soutenus par les plates-formes

scientifiques et technologiques appropriées. Ces plates-formes fourniront aux scientifiques du centre de génomique des ressources qui rehausseront grandement l'efficacité de leur travail et qui rendront possible la réalisation de projets stratégiques du plus grand intérêt sur le plan scientifique, des projets qui ne peuvent actuellement être financés par les voies normales.

Grâce à ses plates-formes scientifiques et technologiques, chaque centre de génomique aura également le potentiel requis pour fournir les ressources et l'expertise nécessaires aux chercheurs dont les projets de recherche en génomique sont financés par d'autres sources que Génome Canada.

Il est entendu que les plates-formes scientifiques et technologiques de chaque centre évolueront et se développeront en fonction des besoins manifestés par la communauté scientifique de chaque région. En conséquence, il incombe à chaque centre de génomique de déterminer le temps que chaque plate-forme doit consacrer aux projets à grande échelle par rapport aux autres projets. Le temps consacré à chacun peut varier d'un centre à un autre et au fil des ans.

3. **Enjeux éthiques, environnementaux, juridiques et sociaux** : Chaque centre de génomique élaborera un programme de recherche en ce qui concerne les enjeux éthiques, environnementaux, juridiques et sociaux entourant la recherche, le développement et les applications de la génomique. Le Canada dispose, dans ces secteurs, d'experts reconnus à travers le monde, dont les travaux peuvent être soutenus par les centres de génomique et par Génome Canada.
4. **Programme de communication publique** : Il est essentiel de communiquer activement au public les enjeux entourant la recherche en génomique. Cela exigera de Génome Canada la planification et la mise en oeuvre d'un plan de communication publique soutenu faisant appel aux médias, aux systèmes d'enseignement et à d'autres mécanismes, en coordination avec les centres de génomique.

Afin de maximiser la capacité de Génome Canada à promouvoir la recherche en génomique au Canada, il peut être souhaitable de susciter des occasions de partager les ressources et l'expertise entre les centres de génomique. Il est possible qu'un projet à grande échelle poursuivi dans une région nécessite la technologie disponible dans un autre centre. Il est également possible que des chercheurs de partout au Canada et provenant de pays étrangers collaborent à des projets à grande échelle, en partageant leurs technologies, leurs connaissances et leurs ressources.

Chaque centre de génomique devrait apporter une contribution distincte et remarquable au statut du Canada en tant que leader mondial de la recherche en génomique.

3 Processus de candidature et d'évaluation

Il incombe à chaque centre d'évaluer le potentiel de sa région en matière de recherche en génomique. On s'attend à ce que chaque centre informe la communauté à laquelle il appartient quant aux occasions de développement offertes par Génome Canada. Chaque centre de génomique appliquera ses propres méthodes pour solliciter, évaluer et sélectionner les projets qui doivent être inclus dans la demande de financement soumise à Génome Canada. Toutefois, les centres respecteront trois principes primordiaux : 1) la libre concurrence; 2) la transparence; 3) l'évaluation par les pairs.

Agissant à titre de corps consultatif et de lien entre les régions, Génome Canada aidera les centres de génomique le temps que ceux-ci développent leurs applications spécifiques.

Tel que mentionné à la section 3.2, Génome Canada assume la responsabilité exclusive de l'évaluation des demandes de financement reçues de la part des centres de génomique.

3.1 Lettre d'intention

D'ici le 17 novembre 2000, chaque centre doit soumettre à Génome Canada une lettre d'intention concernant une candidature pour un centre de génomique. La lettre, qui ne doit pas dépasser cinq (5) pages, devra inclure :

- une page titre comprenant :
 - le titre et le logo du centre de génomique;
 - l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur, ainsi que l'adresse électronique du centre de génomique;
 - les nom et signature du président du conseil d'administration et du président du centre de génomique;
 - la date de soumission de la lettre d'intention;
- un survol du processus mis en œuvre pour informer la communauté — ce qui comprend l'industrie, le gouvernement, les universités, les hôpitaux et le public — de manière à assurer la plus large intégration possible;
- un survol du processus mis en œuvre pour évaluer et sélectionner les activités du centre, y compris les critères employés aussi bien sur le plan scientifique que du point de vue des finances, de l'exploitation et de la gestion;
- une description préliminaire des projets à grande échelle potentiels, par secteur, appuyés par les plates-formes scientifiques et technologiques appropriées;
- une liste des partenaires prévus sur les plan national et international;
- une stratégie qui expose comment la candidature répondra aux objectifs nationaux de Génome Canada, tels qu'ils sont définis dans ces lignes directrices;
- les noms, les coordonnées et les qualifications d'évaluateurs potentiels.

La lettre d'intention guidera Génome Canada dans l'établissement du processus d'évaluation par les pairs et facilitera l'intégration de projets à grande échelle dans les centres afin de stimuler la coopération et d'éviter le dédoublement des efforts.

3.2 Demande de centre de génomique

Les demandes de centres de génomique seront soumises à Génome Canada d'ici le 26 janvier 2001. Les annexes B et C exposent en détail la présentation de la demande et les critères d'évaluation.

Génome Canada mettra sur pied un groupe international de pairs qui évalueront les demandes de centres de génomique. Le groupe évaluera la demande en détail et rencontrera des représentants de chaque centre. Les membres de ce comité fourniront une évaluation détaillée des forces et faiblesses de chaque demande en tenant compte de tous les critères d'évaluation (scientifiques, financiers, opérationnels et managériaux). Les membres du comité évalueront également les demandes de centre de génomique dans leur ensemble, afin d'identifier les lacunes et les zones potentielles de collaboration entre centres. Il incombe également au comité de livrer ses commentaires sur le budget demandé et de formuler une recommandation formelle. Génome Canada peut ajuster le mécanisme d'évaluation lorsque la complexité des demandes ou tout autre facteur justifie une telle décision. La décision finale en ce qui concerne le financement sera prise par le conseil d'administration de Génome Canada d'ici le 30 mars 2001.

4 Financement

Un centre de génomique doit fournir l'ensemble des ressources, de l'équipement, de l'expertise, des frais d'exploitation et de l'infrastructure nécessaires à la réalisation des projets de recherche approuvés. Toutefois, on doit s'attendre à ce qu'une partie seulement de ce budget soit financée par Génome Canada.

Il ne faut pas oublier que les fonds mis à la disposition de Génome Canada totalisent 160 millions \$ et que cette somme doit durer cinq ans.

Concrètement, cela signifie que les centres de génomique doivent consentir tous les efforts nécessaires pour obtenir le soutien financier d'autres organisations subventionnaires, de source canadienne ou autre (c'est-à-dire les gouvernements provinciaux, les organismes à but non lucratif, l'industrie et la Fondation canadienne pour l'innovation), en espèces ou en nature, afin de financer une partie des frais de la recherche prévue dans la demande de centre de génomique.

4.1 Les frais admissibles comprennent :

- les **frais d'exploitation**;
- les coûts relatifs à l'**entretien général** pour la conduite de recherches dans le cadre des projets à grande échelle;
- le coût des **salaires** des chercheurs, des stagiaires, des techniciens, des gestionnaires et des employés de soutien requis pour mener à bien la recherche;

- le soutien à la recherche sur les enjeux **éthiques, environnementaux, juridiques et sociaux** liés à la recherche en génomique;
- les coûts reliés au programme de **communication publique**;
- **l'infrastructure** de recherche en territoire canadien. Tel que défini dans le document intitulé *Funding Agreement between Genome Canada and the Government of Canada*, le terme « infrastructure » signifie l'équipement, les spécimens, les collections scientifiques, le matériel informatique et les logiciels, les bases de données, les liaisons communicationnelles et autres propriétés intangibles employées, ou devant être employées pour accomplir la recherche, y compris les frais d'entreposage et d'installation essentiels à l'utilisation et au service des éléments ci-haut mentionnés. Les frais d'entreposage et d'installation comprennent les immeubles et bâtiments, existants ou nouveaux, indispensables à l'utilisation des éléments ci-haut mentionnés.
- des frais d'**administration** raisonnables;

4.2 Sont exclus des frais admissibles :

- les bourses, contributions et contrats de recherche, à l'exception de ceux qui concernent la recherche sur des enjeux éthiques, environnementaux, juridiques et sociaux liés à la recherche en génomique;
- les activités menées par des personnes à l'extérieur du Canada, sauf si ces personnes résident habituellement au Canada et que lesdites activités sont reliées à la recherche effectuée au Canada;
- toute dépense qui n'est pas reliée directement aux activités du centre de génomique.

5 Début des activités en tant que centre de génomique

5.1 Contrat

Tout centre de génomique subventionné sera constitué comme un organisme à but non lucratif en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* (Partie II), avec droit de signer un contrat irrévocable avec Génome Canada. Le contrat déterminera le soutien et les mouvements de trésorerie prévus, les résultats escomptés, les indicateurs de performance, les repères aux fins de comparaison et les programmes de monitoring. Le contexte et les besoins varieront substantiellement d'un centre de génomique à l'autre. En conséquence, le contrat de chaque centre de génomique sera différent et fera l'objet d'une négociation distincte.

5.2 Imputabilité et reddition de compte

5.2.1 Centres de génomique

Les activités de chaque centre de génomique seront supervisées par un conseil d'administration distinct, qui peut comprendre, entre autres, des représentants seniors des universités, des instituts de recherche, des laboratoires fédéraux et provinciaux, du public, de l'industrie et des gouvernements, de même que des sommités internationales (canadiennes

et non canadiennes) du domaine de la génomique. Le conseil d'administration mettra en place un mécanisme d'évaluation, de vérification, d'imputation et de reddition de compte permettant à Génome Canada d'évaluer la performance continue du centre.

5.2.2 Génome Canada

Génome Canada supervisera régulièrement toutes les activités, directives et résultats, aussi bien au niveau national que pour chaque centre de génomique, afin de s'assurer de l'accomplissement de son mandat. Génome Canada produira également un rapport annuel en temps voulu et formulera un nouveau plan stratégique tous les trois ans. D'ici 2004, Génome Canada se soumettra à une évaluation indépendante qui inclura notamment toutes les activités et les projets de Génome Canada, les résultats et les activités des centres de génomique, la recherche entreprise quant aux enjeux éthiques, environnementaux, juridiques et sociaux liés à la génomique, les efforts de communication publique, la commercialisation et le développement de l'entreprise, ainsi que les résultats globaux obtenus en regard du mandat de Génome Canada. Les plans d'évaluation, de vérification, d'imputation et de reddition de compte de chaque centre subventionné devraient soutenir ces obligations plus larges d'imputabilité, compte tenu du fait que : (i) la performance du centre dans son ensemble sera évalué sur une base régulière; (ii) les projets individuels peuvent être évalués et, si nécessaire, suspendus; (iii) les centres contre-productifs peuvent être fermés. Génome Canada entretiendra des relations avec d'autres agences de financement, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, y compris, entre autres, les agences provinciales et fédérales de financement, la Fondation canadienne pour l'innovation et les organismes à but non lucratif.

6 Calendrier de réalisation

Diffusion des lignes directrices	le 15 septembre 2000
Soumission d'une lettre d'intention en vue d'une candidature à titre de centre de génomique	le 17 novembre 2000
Réponse à la lettre d'intention	le 30 novembre 2000
Réception des demandes de centre de génomique	le 26 janvier 2001
Fin de l'évaluation par les pairs	le 2 mars 2001
Annonce des décisions	le 30 mars 2001

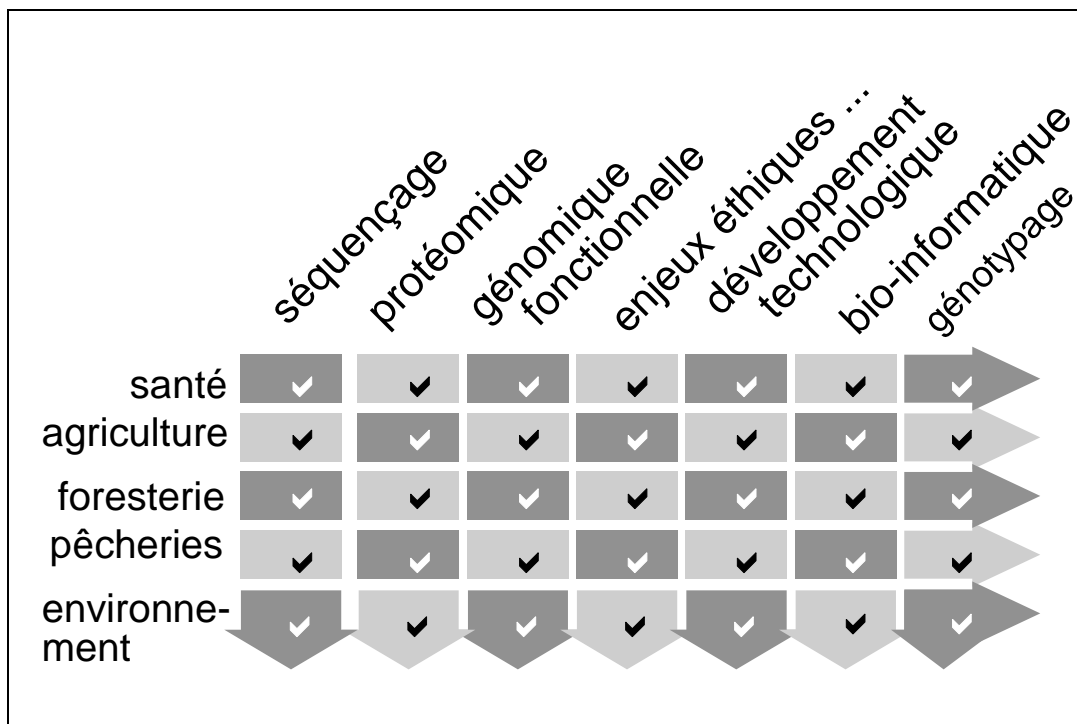
7 Information additionnelle

Toute demande devrait être adressée à :

Cindy L. Bell, Ph.D.
Génome Canada
155, rue Queen, 9e étage
Ottawa (Ontario) K1P 6L1
Téléphone. : (613) 751-4460
Télécopieur : (613) 751- 4474
Courrier électronique : cbell@genomecanada.ca

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le document intitulé *Funding Agreement between Genome Canada and the Government of Canada*. Ce document est disponible (en anglais seulement) auprès de Génome Canada.

Figure 1



Annexe A Personnes-ressources pour les centres de génomique

Colombie-Britannique:

Roger Foxall
Tél. : (604) 541-1269
rafoxall@island.net

Prairies:

Dennis Fitzpatrick
Tél. : (403) 329-2214
dennis.fitzpatrick@uleth.ca

Ontario:

Suk-Hing Yiu
Tél. : (416) 326-9658
yiusu@est.gov.on.ca

Québec:

Chantal Brunet
Tél. : (418) 657-0646
cbrunet@innovatech-quebec.qc.ca

Atlantique:

Joe Gillis
Tél. : (902) 421-5646
wjgillis@hfx.eastlink.ca

Annexe B Présentation de la demande pour un centre de génomique

Les demandes pour les centres de génomique doivent être soumises en respectant la présentation suivante et elles doivent répondre aux critères d'évaluation formulés à l'annexe C.

- I Page titre comprenant :
 - le titre et le logo du centre de génomique;
 - l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur, ainsi que l'adresse électronique du centre de génomique;
 - les nom et signature du président du conseil d'administration et du président du centre de génomique;
 - la date de soumission de la demande

- II Table des matières

- III Résumé (maximum : 2 pages)
 - Celui-ci doit inclure une description de la façon dont le centre de génomique contribuera à l'atteinte des objectifs nationaux de Génome Canada.

- IV Demande du centre de génomique (maximum : 40 pages, exception faite des références, des figures et des tableaux)
 - introduction
 - plan de recherche global comprenant, entre autres, une description :
 - des projets à grande échelle;
 - des plates-formes scientifiques et technologiques;
 - du programme pour le développement des nouvelles technologies;
 - du programme sur des enjeux éthiques, environnementaux, juridiques et sociaux liés à la recherche en génomique;
 - des jalons et du calendrier (diagramme de Gantt)
 - plan d'évaluation continue des projets à grande échelle
 - résultats visés, performance escomptée et indicateurs
 - plan d'implantation et de gestion comprenant, entre autres :
 - les structures administratives et opérationnelles (organigramme);
 - les stratégies de formation;
 - l'identification des besoins en ressources humaines;
 - programme de communication publique;
 - stratégie de commercialisation
 - gestion de la propriété intellectuelle;
 - mécanismes de transfert technologique;
 - avantages pour le Canada, y compris sur les plans économique, industriel et social

- partenariats : description de la nature et de l'étendue de l'engagement des partenaires de l'industrie, du gouvernement, des universités, des hôpitaux et du public
- conclusion comprenant, entre autres :
 - la compétitivité internationale de la proposition;
 - son intégration aux objectifs de Génome Canada

V Détails financiers

- demande de budget pour un financement jusqu'à cinq ans, avec toutes les justifications requises, y compris :
 - un budget distinct et détaillé pour chaque projet à grande échelle, pour les plates-formes scientifiques et technologiques, pour le programme sur les enjeux éthiques, environnementaux, juridiques et sociaux liés à la recherche en génomique, pour le programme de communication publique, ainsi que pour l'administration;
 - un tableau financier résumant la demande de budget pour l'ensemble du centre, chaque composante du centre apparaissant dans une colonne distincte;
- identification du financement émanant de Génome Canada et d'autres sources (actuelles et prévues), y compris l'infrastructure disponible pour le centre
- prévisions de trésorerie

Il est entendu qu'une phase de développement peut s'avérer nécessaire afin de réunir toutes les compétences scientifiques, expérimentales, informatiques et managériales requises pour mener à bien les projets à grande échelle. Le budget demandé doit refléter l'approche prévue pour le développement.

- #### VI Plan de mise en place des exigences d'évaluation, de vérification, d'imputation et de reddition de compte, y compris la transmission de l'information nécessaire pour permettre à Génome Canada d'évaluer la performance continue du centre.

Annexe 1

Curriculum vitæ du président, du directeur scientifique, des chercheurs et de tout autre personnel clé du centre. Prière d'utiliser le formulaire qui sera disponible dans le site Web de Génome Canada (www.genomecanada.ca).

Annexe II

Proposition de recherche détaillée pour chaque projet à grande échelle (maximum : 10 pages chacun, exception faite des références, des figures et des tableaux). Cinq (5) publications des cinq dernières années en rapport avec le projet peuvent être annexées à chaque proposition de projet à grande échelle, de même que les questionnaires et formules de consentement appropriés.

Annexe III

- Liste des nom et affiliations du président, du directeur scientifique, des chercheurs et de tout autre personnel clé
- Liste des partenaires ou des collaborateurs de l'industrie, du gouvernement, des universités, des hôpitaux et du public, y compris le nom des principaux individus. On doit joindre toute lettre de collaboration et de soutien.

Annexe IV

Information sur les autres formes de soutien financier (en espèces ou en nature), actuellement obtenues ou en instance d'obtention, qui créent un chevauchement financier avec la candidature du centre de génomique.

Annexe V

Formulaires d'accréditation. Les centres de génomique qui souhaitent effectuer des recherches qui nécessitent une accréditation – telles que les recherches impliquant des animaux, des sujets humains, des risques biologiques, des matériaux radioactifs ou des effets possibles sur l'environnement – doivent obtenir l'accréditation appropriée.

Annexe VI

Nom, coordonnées et expertise d'évaluateurs potentiels, jusqu'à concurrence de dix (10) évaluateurs.

La demande peut être dactylographiée à simple interligne, mais on doit utiliser une police de caractères d'au moins 12 points. On peut inclure au maximum quatre pages de figures et de tableaux dans le plan de recherche global et dans chaque proposition de projet à grande échelle. La demande complète doit être soumise en quinze (15) copies (un original accompagné de 14 copies). Au besoin, Génome Canada pourra faire des copies additionnelles.

Annexe C Critères d'évaluation des centres de génomique

Afin d'assurer l'atteinte des objectifs de Génome Canada, les demandes sont évaluées en fonction des trois critères suivants. Pour chaque critère, un seuil d'excellence doit être franchi. Les descriptions qui suivent chacun des critères ne sont pas exhaustives.

A Critères scientifiques

1. Excellence scientifique de la recherche proposée, telle que confirmée lors de l'évaluation par les pairs; accent mis sur la génomique et nature exhaustive de la recherche proposée pour les projets à grande échelle; démonstration du caractère coordonné, intégré et inclusif des projets à grande échelle; importance ou originalité des questions posées et des résultats escomptés; démonstration de la façon dont la recherche proposée s'inscrit dans le tableau international de la recherche en génomique (par exemple, cette recherche se situe-t-elle à la fine pointe de la génomique?).
2. Qualité et expérience des chercheurs affiliés au centre : à-propos de la formation ou de l'expérience des candidats pour la recherche proposée, en particulier leurs contributions antérieures au domaine de la génomique; importance et originalité des productions récentes des candidats, en particulier en ce qui concerne les problèmes liés à la génomique; niveau de confiance quant à la capacité des candidats à accomplir le travail proposé.
3. À-propos des plates-formes scientifiques et technologiques retenues pour soutenir les projets en génomique à grande échelle.
4. Qualité du programme de recherche en matière d'enjeux éthiques, environnementaux, juridiques et sociaux liés à la génomique; liens avec les comités, commissions et programmes internationaux; sensibilisation aux normes internationales; capacité d'apporter une contribution complémentaire à l'expertise internationale.
5. Potentiel du centre pour la formation en recherche : excellence du programme de formation et à-propos de l'environnement de formation en vue d'assurer la disponibilité d'un nombre suffisant de chercheurs et de techniciens hautement qualifiés pour répondre à la demande en génomique prévue pour la prochaine décennie.
6. Démonstration du fait que le soutien et les ressources du centre sont essentiels à la réussite des projets à grande échelle.
7. Bénéfique pour le Canada, y compris, entre autres, les bénéfices sur les plans économique, industriel et social.

8. Mesure dans laquelle la composante scientifique de la demande du centre de génomique accélérera le taux de recherche et d'investissement en génomique afin d'accroître la capacité du Canada en matière d'innovation.
9. Démonstration du fait que la recherche qui doit être menée au centre repose sur l'existence d'une force et d'une expertise canadiennes en matière de recherche en génomique ou qu'elle vise un créneau exclusif pour le Canada.
10. Pertinence et impact, sur le plan international, des résultats escomptés dans le domaine de recherche.
11. Pertinence et impact des résultats escomptés sur le domaine de recherche à l'échelle mondiale.
12. Qualité des plans de diffusion des résultats et des données.
13. Résultats visés, performance escomptée et indicateurs, afin de contribuer aux objectifs nationaux de Génome Canada.

B Critères financiers et opérationnels

1. Efficacité des mécanismes de contrôle financier et budgétaire.
2. Efficacité du plan d'utilisation des ressources humaines, de l'équipement et de l'infrastructure.
3. Nature, structure et montant des engagements financiers (en espèces et en nature) d'autres sources.
4. Viabilité financière du centre.
5. Politique de recouvrement intégral à l'égard des services fournis au secteur privé.
6. Relation escomptée entre les coûts prévus et les bénéfices potentiels du centre de génomique.
7. Potentiel commercial escompté.
8. Efficacité des approches prévues pour atteindre les objectifs de recherche et les buts généraux du centre.
9. Qualité de la documentation et de l'hypothèse financière principale sous-jacente au budget proposé.

C Critères de gestion

1. À-propos et qualité du plan de gestion, y compris l'efficacité de la structure d'administration et de gestion.
2. Conseil d'administration et comités appropriés pour assurer dans les faits le leadership, l'organisation, la conduite des affaires et la gestion du centre.
3. Qualité des plans élaborés pour prendre des décisions ou faire des choix critiques en ce qui concerne la direction générale de la recherche.
4. Preuve que des efforts ont été faits pour inclure tous les groupes et individus dûment qualifiés (par exemple, le mécanisme mis en place pour informer la collectivité des occasions disponibles via Génome Canada était ouvert et rassembleur).
5. Stratégies et plan d'implantation pour la coordination, la liaison et le réseautage avec les autres centres, ainsi qu'avec les organisations et individus pertinents.
6. Potentiel du centre pour la formation en gestion : excellence du programme de formation et à-propos de l'environnement de formation en vue d'assurer la disponibilité d'un nombre suffisant de gestionnaires hautement qualifiés pour répondre à la demande prévue pour la prochaine décennie.
7. Stratégies mises en place pour permettre à d'autres chercheurs, dont les travaux de recherche ne sont pas financés par Génome Canada, d'accéder aux plateformes scientifique du centre.
8. Plans prévus pour créer des alliances et des partenariats avec l'industrie, les gouvernements, les universités, les hôpitaux, les instituts de recherche et le public afin de soutenir le programme national de recherche en génomique.
9. Stratégie de communication dotée de mécanismes prévus pour rejoindre le public, afin d'assurer un débat adéquat autour de la recherche en génomique et de ses impacts sur le Canada, les Canadiennes et les Canadiens.
10. Exigences prévues en matière d'évaluation, de vérification, d'imputation et de reddition de compte, y compris la fourniture de l'information nécessaire à Génome Canada pour évaluer la performance continue du centre.
11. Stratégie de commercialisation, de transfert technologique et de gestion des enjeux liés à la propriété intellectuelle.
12. Politique et processus de sélection quant aux services fournis au secteur privé.